

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 15.06.2020 Numéro de version 1.0 Révision: 15.06.2020

1 Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: KREUL Liquid bronze Classic Gold 20 ml, 50 ml

KREUL Liquid bronze Baroque Gold 20 ml, 50 ml KREUL Liquid bronze Copper 20 ml, 50 ml

- · Code du produit: 1250, 12550, 1251, 12551, 1256, 12556
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation

Peinture

Pour les artistes professionnels et amateurs ainsi que pour les loisirs créatifs.

- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

C. KREUL GmbH & Co. KG Carl-Kreul-Straße 2 D-91352 HALLERNDORF DEUTSCHLAND Tel. + 49 (0)9545 / 925 - 0

Tel. + 49 (0)9545 / 925 - 0 Fax + 49 (0)9545 / 925 - 511 E-Mail: info@c-kreul.de

- · Service chargé des renseignements: Treiber, b.treiber@c-kreul.de
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse Freiestrasse 16, 8032 Zürich, Schweiz Tel.: + 41 - 145

(Mo. - So. 24 h)

2 Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger







GHS02

GHS07

2 011007 011

· Mention d'avertissement Attention

 Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: solvant naphta aromatique léger (pétrole) acétate de n-butyle

(suite page 2)

Page: 2/9

(suite de la page 1)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 15.06.2020 Numéro de version 1.0 Révision: 15.06.2020

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

uivre Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302 cétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336 olvant naphta aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336	10-<20% 10-<20%
Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302 cétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336 olvant naphta aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411;	10-<20%
Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336 olvant naphta aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411;	
Flam. Liq. 3, H226; 🕸 Asp. Tox. 1, H304; 🚯 Aquatic Chronic 2, H411;	10-<20%
,	
ylène Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute ox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	5-<10%
inc en poudre - poussières de zinc (stabilisées) Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	2,5-<10%
aphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Flam. Liq. 3, H226; 🌢 Asp. Tox. 1, H304; 🗘 Acute Tox. 4, H332	2,5-<10%
mines, suifakyle hydrogéné STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ♦ Eye Dam. 1, H318; ♦ Aquatic cute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ♦ Skin Irrit. 2, H315	<0,25%
or Tin	Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute x. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; OT SE 3, H335 c en poudre - poussières de zinc (stabilisées) Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 phta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332 nines, suifakyle hydrogéné STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Eve Dam. 1, H318; Aquatic

4 Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Retirer les lentilles de contact.

Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Numéro de version 1.0 Révision: 15.06.2020 Date d'impression: 15.06.2020

(suite de la page 2)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.
- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun:
- Ne pas stocker avec des réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides ou des alcalis.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Classe de stockage: 3
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Consulter le chapitre 1.2.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8 1 Paramètres de contrôle

7440-50-8 cui	ivre
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,2 e mg/m³ Valeur à long terme: 0,1 e mg/m³ SSc;
123-86-4 acét	tate de n-butyle
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 960 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 480 mg/m³, 100 ppm SSc;
1330-20-7 xyl	ène
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 870 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 435 mg/m³, 100 ppm H B;
7440-66-6 zin	c en poudre - poussières de zinc (stabilisées)
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,4a 4e mg/m³ Valeur à long terme: 0,1a 2e mg/m³ SSc;als Zn

Page : 4/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 15.06.2020 Numéro de version 1.0 Révision: 15.06.2020

· DNEL			(suite de la pag
7440-50-8 d	Suivro		
		s systemic offects	0,16 mg/kg (general population)
			137 mg/kg bw/d (general population)
Demildue	iong-term exposure	-systemic enects	, , ,
la la al ataina	l t		137 mg/kg bw/d (worker)
innalatoire	long-term exposure	e-systemic effects	18,2 mg/m³ (general population)
04740.05.0			18,2 mg/m³ (worker)
	solvant naphta ar		•
		-	11 mg/kg (general population)
Dermique	long-term exposure	e-systemic effects	11 mg/kg bw/d (general population)
			25 mg/kg bw/d (worker)
Inhalatoire	long-term exposure	e-systemic effects	32 mg/m³ (general population)
			150 mg/m³ (worker)
	inc en poudre - po		
		•	0,83 mg/kg (general population)
Dermique	long-term exposure	e-systemic effects	83 mg/kg bw/d (general population)
			83 mg/kg bw/d (worker)
Inhalatoire	long-term exposure	e-systemic effects	2,5 mg/m³ (general population)
			5 mg/m³ (worker)
PNEC			
7440-50-8	cuivre		
freshwater		0,0078 mg/l	
marine water 0,0052 mg/l		0,0052 mg/l	
sewage treatment plant (STP) 0,23 m		0,23 mg/l	
freshwater sediment 87 mg/kg		87 mg/kg	
marine sediment 676		676 mg/kg	
soil	l l		
7440-66-6 z	inc en poudre - po	oussières de zinc	c (stabilisées)
freshwater		0,0206 mg/l	
marine water	er	0,0061 mg/l	
sewage trea	atment plant (STP)	0,0052 mg/l	
freshwater s	sediment	87 mg/kg	
marine sedi	ment	56,5 mg/kg	
soil 35		35,6 mg/kg	
Composan	ts présentant des	valeurs limites b	iologiques:
1330-20-7	•		
BAT (Suisse	e) 2 g/l Substrat d'exam Moment du prélé		xposition, de la période de travail ursäuren
1330-20-7		2. 711	I .
BAT (Suiss	e) 2 g/l Substrat d'exam Moment du prélé		xposition, de la période de travail ursäuren

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

Page: 5/9

(suite de la page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Numéro de version 1.0 Révision: 15.06.2020 Date d'impression: 15.06.2020

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,3 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 8 h

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: \geq 0,4 mm Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 0,5 h

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales

Aspect:

Forme:

Couleur: Selon désignation produit

· Odeur: De type solvanté · Seuil olfactif: Non déterminé.

· Changement d'état

· valeur du pH:

· Point d'éclair

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 124 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température de décomposition: Non déterminé

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Non déterminé.

Non déterminé.

27-36 °C

· Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé. Supérieure: Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité à 20 °C: 0,95-1,16 g/cm³ Densité relative Non déterminé. Densité de vapeur: Non déterminé

· Taux d'évaporation: Solubilité dans/miscibilité avec

Pas ou peu miscible

Non déterminé

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:

· Viscosité:

Dynamique: Non déterminé. Cinématique à 40 °C: >20,5 mm²/s

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 25-<50 % VOCV (CH) 45,00 %

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 15.06.2020 Numéro de version 1.0 Révision: 15.06.2020

(suite de la page 5)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
ATE (Acute	ATE (Acute Toxicity Estimates)			
Oral	LD50	>2.000–5.000 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	>20.000–40.000 mg/kg		
Inhalatoire	LC50/4h	>34,8–82,8 mg/m³		
7440-50-8	cuivre			
Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)		
123-86-4 a	cétate de	n-butyle		
Oral	LD50	13.100 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	>17.600 mg/kg (lapin)		
Inhalatoire	LC50/4h	>21 mg/m³ (rat)		
64742-95-6	solvant	naphta aromatique léger (pétrole)		
Oral	LD50	>6.800 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	>3.400 mg/kg (rab)		
Inhalatoire	LC50/4h	>10,2 mg/m³ (rat)		
1330-20-7	xylène			
Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)		
Inhalatoire	LC50/4h	21,7 mg/m³ (rat)		
64742-82-1	naphta I	ourd (pétrole), hydrodésulfuré		
		11 mg/m³ (ATE)		
61788-45-2	amines,	suifakyle hydrogéné		
Oral	LD50	<5.000 mg/kg (rat)		

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique
- Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité a	• •
123-86-4 a	cétate de n-butyle
LC50/96h	81 mg/l (fish)
64742-95-6	6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)
	>1.000 mg/l (oncorhynchus mykiss)
EC50/48h	>1.000 mg/l (daphnia magna)
1330-20-7	xylène
	15,7 mg/l (fish)
LC50/48h	8,5 mg/l (crustaceans)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque:

Très toxique chez les poissons.

Toxique chez les poissons.

(suite page 7)

Page : 7/9

(suite de la page 6)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 15.06.2020 Numéro de version 1.0 Révision: 15.06.2020

· Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets			
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses		
15 01 07	emballages en verre		
15 01 02	emballages en matières plastiques		
HP3	Inflammable		
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration		
HP14	Écotoxique		

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
ADD MADO LATA	

· ADR, IMDG, IATA UN1263

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

• ADR
• 1263 PEINTURES, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
• IMDG
• PAINT (copper, Solvent naphtha (petroleum), light arom.),
MARINE POLLUTANT

· IATA PAINT

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, IMDG





· Classe 3 Liquides inflammables.

· Étiquette

· IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label 3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

• 14.5 Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement

: solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Marine Pollutant:

Signe conventionnel (poisson et arbre)

• Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)
 • 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30

No EMS: F-E,S-E
Stowage Category A

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol et au recueil IBC Non applicable

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Numéro de version 1.0 Révision: 15.06.2020 Date d'impression: 15.06.2020

	(suite de la page
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
,	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
,	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PEINTURES, 3, III, DANGEREUX POUI L'ENVIRONNEMENT

15 Informations réglementaires

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO
- E1 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Prescriptions nationales:
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)
- · VOCV (CH) 45,00 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- · Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits
- · Contact: B. Treiber, b.treiber@c-kreul.de
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

(suite page 9)

Page : 9/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 15.06.2020 Numéro de version 1.0 Révision: 15.06.2020

(suite de la page 8)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

* * Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR